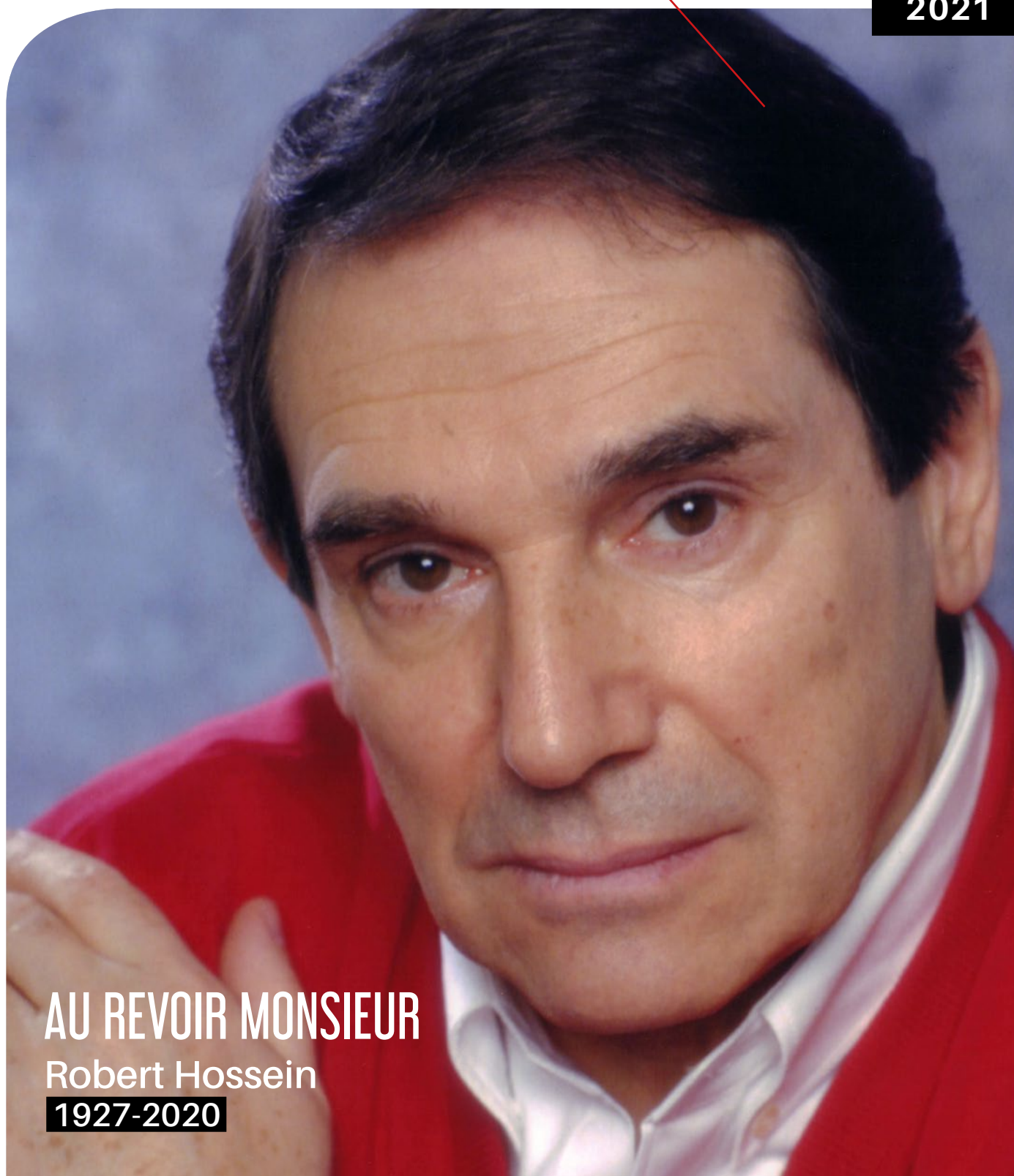


VITTEL INFO

la ville

#9
FÉV
2021



AU REVOIR MONSIEUR

Robert Hossein

1927-2020

SOMMAIRE

MÉMO

MAIRIE DE VITTEL

38 place de la Marne
88800 Vittel

03 29 08 04 38

mairie@ville-vittel.fr

Accueil du public :

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Accueil cartes nationales

d'identité et passeports :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EAU

58 rue des Anciennes Halles
88140 Bulgnéville
03 29 05 29 24

Retrouvez votre journal
et plus d'infos encore sur

www.ville-vittel.fr

Suivez-nous sur les
réseaux sociaux !



3 ÉDITO

4 HOMMAGE

Robert Hossein

5 VIE MUNICIPALE

Retour sur les élections municipales
Le Conseil municipal des Jeunes

6 ÉCONOMIE

Revitalisation des bourgs-centres

8 SPORTS

CPO labellisé Centre de préparation
aux Jeux
Maison Sports Santé

10 CULTURE

École municipale de musique et danse :
spectacle et nouvelle professeure
Retour sur les activités de la médiathèque

12 DOSSIER SPÉCIAL COVID-19

La crise sanitaire et ses conséquences
Actions et adaptabilité des services municipaux
Palais des Congrès : centre de vaccination

18 RETOUR EN IMAGES

Rétrospective de quelques temps forts 2020

20 ENVIRONNEMENT

Développement durable et stratégie municipale

22 ACTION SOCIALE

La CCAS et ses actions d'insertion
et de solidarité

23 LA VIE DU COMMERCE

Les nouveaux commerçants du centre-ville

25 TRIBUNE LIBRE

24 MULTIMÉDIA

Nouveaux site internet et réseaux sociaux

26 INFOS PRATIQUES

ÉDITO

**Chères Vittelloises, Chers Vittellois,
Chères Amies, Chers Amis,**

Par la faute d'un virus méconnu qui a mis notre pays à genoux par vagues successives, l'année 2020 restera certainement marquée dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis pour notre Ville. Elle s'est tristement terminée avec le départ pour une vie éternelle de mon ami Robert Hossein, illustre citoyen d'honneur. Avec Candice Patou, son épouse, il s'était épris de Vittel et en était devenu le plus charismatique des ambassadeurs. Ce bulletin d'informations est une autre occasion de lui rendre hommage.

Malgré ce contexte, avec l'équipe municipale, nous restons mobilisés pour vous et notre ville, dont nous sommes si fiers, et que nous souhaitons toujours plus dynamique.

Désormais, nous devons vivre avec précautions face à ce virus « COVID-19 » et adapter nos actions et nos projets. Cet ennemi invisible a, d'ores et déjà, modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant légitimement un fort sentiment d'inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Cependant je veux d'abord retenir de cette année particulière, que la solidarité, sous toutes ses formes, nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Et je tiens à vous en remercier.

MERCI ! aux personnels de santé et de secours, aux agents municipaux, aux enseignants, aux policiers et gendarmes sans oublier nos bouchers, nos boulangers et tous ceux qui ont continuellement travaillé durant cette période dans un contexte très compliqué.

Je souhaite également saluer, de nouveau, **l'engagement des bénévoles qui se sont investis sur notre commune, des Vittellois et de nos professionnels, nos commerçants ...**

MERCI à TOUS ! Encore une fois pour chaque geste, chaque attention.

MERCI aux Vittellois ! qui sont à la fois compréhensifs et patients devant cette période délicate et inédite.

Courage à nos associations privées d'activités. Gardons toute notre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs. Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour les circuits-courts, la filière biologique et les produits locaux perdurent bien au-delà de cette crise et que nous soyons toujours, à l'avenir, en capacité de faire bloc, avec humanité et bon sens.

« Chers Amis, l'humanité doit être au cœur de tout ! »
C'est comme cela que je conçois les relations entre les personnes.

Le printemps a également été le moment du renouvellement des équipes municipales, à Vittel comme dans toute la France, avec le score important que l'on connaît et qui nous oblige.

Je veux, là encore, saluer le travail des élus, les nouveaux, les sortants et de tous nos prédécesseurs. Comme j'aime à le dire, nous sommes tous de passage dans cette responsabilité. Il ne faut jamais l'oublier et ne pas obérer l'avenir pour nos successeurs.

Je remercie l'équipe municipale majoritaire qui, bien qu'en attente d'installation pendant deux mois, s'est mobilisée au service de la commune, auprès de nos aînés (plateforme, appels téléphoniques vers nos plus anciens), en distribuant des masques en tissu, lavables et gratuits, en entretenant les liens dans notre commune...

Il nous faut maintenant aussi faire face aux événements, en responsabilité, comme nos aïeux l'ont si souvent fait au fil de notre histoire municipale.

« Vittel est à la croisée des chemins ! Vittel a rendez-vous avec son destin ! »

Les chantiers de cette mandature seront donc importants et chacun devra s'investir. Ils veulent ouvrir une nouvelle ère pour Vittel, notre révolution copernicienne. Nous devons également, tous, faire des efforts.

« Vittel n'est forte que quand elle est unie ! »

L'intérêt général sera la boussole de votre équipe municipale et sa circulaire de campagne, son fil conducteur. Le premier challenge de l'année 2021 sera d'accueillir un centre de vaccination contre le coronavirus. Celui-ci bénéficiera à la population de Vittel et son bassin de vie, selon les critères d'éligibilité. Une véritable action solidaire, porteuse de l'espoir de retrouver un peu de normalité et de bien-être dans cette période incertaine.

Bonne lecture de votre Vittel Info, prenez soin de vous et des autres, prenez plaisir à faire vivre notre belle commune ! »

Avec mon dévouement sans faille !

Le Maire de Vittel

HOMMAGE À ROBERT HOSSEIN (1927-2020)

C'est le dernier jour de l'année 2020, quelques semaines après lui avoir rendu hommage à l'espace Alhambra, que notre illustre citoyen d'honneur et l'ami de nombreux d'entre nous, Robert Hossein, nous a quittés à l'âge de 93 ans, laissant dans la peine son épouse, Candice Patou et les Vittellois qui, de près ou de loin, avaient pu l'apercevoir au détour d'une rue et parfois échanger avec lui quelques mots ou plus.



Proche du Maire, des élus et des acteurs culturels de la station, il incarnait une force immense auquel chacun vouait une admiration sans faille. Sa carrière, ses convictions furent exemplaires.

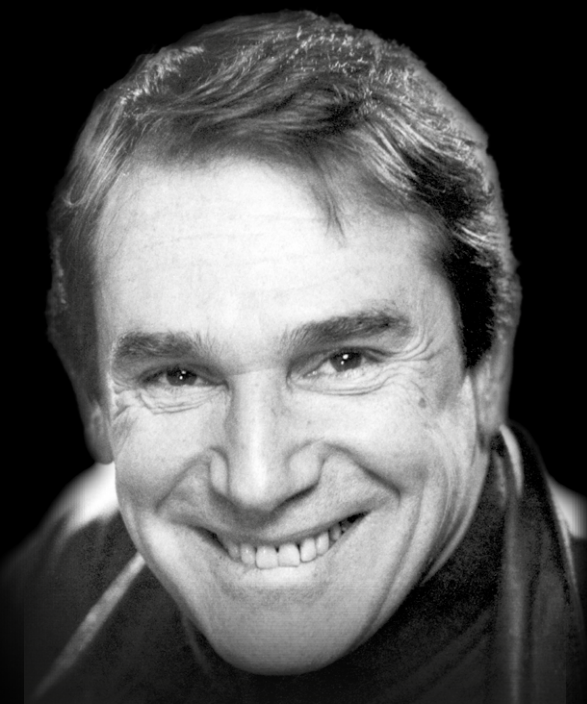
La Ville a tenu à lui rendre hommage dès le 31 décembre en ouvrant un espace de recueillement sur le square portant son nom à l'entrée de la rue de Verdun. Représentant la population, le Maire, accompagné de quelques élus, y a déposé une gerbe et honoré sa mémoire par une minute de silence.

Nombreux sont les Vittellois et habitants du territoire qui ont tenu à partager la douleur de ses proches sur les registres de condoléances mis à leur disposition à l'Hôtel de Ville ou encore par leur présence le jour des obsèques célébrées en l'église Saint Rémy.

Médaillé Grand Officier de l'Ordre national du mérite, un hommage national aura lieu à l'église Saint Sulpice à Paris le 9 février. Nul doute que, par le cœur ou en présence, chacun l'honorera, ainsi que sa famille, de ses pensées les plus émues.

Aujourd'hui encore et à jamais, Vittel est triste de cette disparition. Robert en était certainement devenu le plus grand des ambassadeurs.

Vittel sera donc la demeure de son ultime repos, pour la paix intérieure qu'il méritait tant et qui lui est désormais acquise à jamais. Vittel saura lui en être gré.



”

Vittel m'a happé et m'a obligé à me poser. Là-bas, j'ai retrouvé la paix intérieure. Le site est merveilleux. Vittel m'a fait redécouvrir plein de sensations que je ne connaissais pas. Je me suis senti en relation parfaite avec la nature et la création. Vittel m'inspire. J'y ai écrit « Celui qui a dit non » ou « Dans la nuit la liberté ». J'y ai également répété « La vie en bleu » pour Monaco.

”

*Extrait Vosges Matin 12/08/2018
- Sébastien Colin -*



Retrouvez la biographie de Robert Hossein
sur www.ville-vittel.fr/roberthossein

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La liste « AVEC VOUS POUR VITTEL » menée par Franck PERRY a obtenu 77,92% des suffrages exprimés (1620 voix), soit la majorité absolue et 26 représentants au conseil municipal. Arrivée ensuite, la liste « VITTEL RENOUVEAU 2020 », conduite par Didier FORQUIGNON, a recueilli 22,07% des suffrages (459 voix) et 3 élus au conseil municipal.

La nouvelle assemblée s'est installée le lundi 25 mai dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville, l'espace permettant de respecter les préconisations sanitaires. Franck PERRY a été élu Maire.

Huit adjoints et quatre conseillers délégués se sont vus confier les champs de compétences suivants :

- **Patrick FLOQUET**, 1^{er} adjoint – Ressources et moyens généraux, Contrôle de gestion
- **Nicole CHARRON**, 2^e adjointe – Tourisme, Thermalisme et Vie associative
- **Alexandre CHOPINEZ**, 3^e adjoint - Vie sportive, Projet Vittel Ambitions Paris J.O. 2024
- **Sylvie VINCENT**, 4^e adjointe - Solidarité et action sociale
- **Daniel GORNET**, 5^e adjoint - Sécurité et tranquillité publiques, Protocole, Démocratie participative et Citoyenneté
- **Isabelle BOISSEL**, 6^e adjointe - Vie culturelle et animations, Relations internationales
- **Christian GRÉGOIRE**, 7^e adjoint - Transition écologie douce, Développement durable, Fleurissement et Forêts
- **Fabienne PICARD**, 8^e adjointe - Revitalisation du bourg-centre, Artisanat, Commerce, Foires et Marchés
- **Valentin VASSALO**, conseiller délégué - Vie scolaire et périscolaire
- **Ghislaine COSSIN**, conseillère déléguée - Jeunesse, Conseil des Jeunes
- **André HAUTCHAMP**, conseiller délégué - Aménagement urbain, Patrimoine et Urbanisme
- **Thierry LEDZINSKI**, conseiller délégué - Fluides, Très haut débit et Performance énergétique

Les autres conseillers municipaux de la liste « Avec Vous Pour Vittel » sont : Jean-Jacques GAULTIER, Marie-Thérèse TOMASINI, Pierre GERARD, Jacky CANEPA, Constance JACQUOT, Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, Francis MARQUIS, Sonia BLANCHOT, Nadine BAILLY, Olivier SIMONIN, Charline LEHMANN et Amélie DUBOIS démissionnaire en juillet, remplacée par Joël GROSJEAN.

Les conseillers municipaux de la liste « Vittel Renouveau 2020 » sont : Didier FORQUIGNON, Bernard NOVIANT et Marie-Laurence ZEIL.

— Trombinoscope des élus, et informations sur les conseils municipaux (comptes-rendus écrits, vidéos, ordre du jour) sur notre site www.ville-vittel.fr, rubrique Vivre / Vie municipale.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : LA RELÈVE EST ASSURÉE

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes. La nouvelle assemblée a été élue à l'automne, pour deux ans.

DERNIÈRE SORTIE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES, ÉLU EN 2018

Une rencontre conviviale avec la visite guidée des installations du Club Med a eu lieu le samedi 27 juin 2020 après-midi avec les jeunes conseillers municipaux, arrivant en fin de mandat. L'après-midi s'est achevé autour d'un goûter sous la galerie thermale.



© laplainedesvosgesinfo.fr

DE NOUVEAUX ÉLUS POUR DEUX ANS

C'est le jeudi 5 novembre 2020 que, à partir du CM1, les élèves vittellois scolarisés dans les écoles Ginette - Hubert Voilquin et du Haut de Fol ou encore au collège Jules Verne ont été appelés à élire leurs nouveaux représentants au sein du Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Vittel.

Les modalités de l'élection 2020 ont été adaptées au contexte : afin d'éviter les croisements d'enfants, les brassages et les rassemblements, les bureaux de vote ont été installés au sein des établissements scolaires et le dépouillement a été effectué en mairie.

17 jeunes ont été élus et vont s'engager à participer à la vie publique vittelloise principalement pour ce qui a trait aux jeunes et aux projets intergénérationnels. La nouvelle assemblée s'est officiellement installée le 30 janvier.

— Photos de l'installation sur www.ville-vittel.fr

REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES : VITTEL ET CONTREXÉVILLE LABELLISÉES « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Au cœur de la crise sanitaire et du plan de relance gouvernemental, le dispositif « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

C'est donc naturellement que les villes de Vittel et Contrexéville ont, dans la continuité du dispositif « Revitalisation des Bourgs-Centres », présenté leur candidature à ce label, qui a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

C'est le 11 décembre dernier que le Grand Est a vu les villes retenues dévoilées : Vittel et Contrexéville sont donc, comme 17 autres communes du département, lauréates.

L'équipe municipale confirme ainsi sa volonté d'engager ses projets dans une logique de développement durable et plus écologique.



RÉVÉLER LE POTENTIEL DES PETITES VILLES POUR DES TERRITOIRES DE COHÉSION AU CŒUR DE LA RELANCE

Le programme « Petites Villes de Demain » est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026) dans leurs projets de revitalisation, destinés à contrer certains signes de vulnérabilité et assurer leur développement malgré les charges de centralité qu'elles ont à assumer.

Car le dispositif « Petites Villes de Demain » déployé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANTC) articulé avec celui de « Revitalisation des Bourgs Centres » doit permettre de redonner envie d'habiter, d'investir, de consommer et de profiter à Vittel.

Notre territoire pourra bénéficier des 3 milliards d'euros mobilisables rapidement grâce au dispositif « Petites villes de demain » pour financer ses projets autour de 3 axes privilégiés : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le Préfet du département pilote l'ensemble, co-construit avec la région, le département et les opérateurs de l'État : Banque des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA). Il reste donc à établir les programmes et plans d'actions et les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

LE DISPOSITIF BOURG-CENTRE POUR REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE

Depuis qu'elles sont lauréates de « Bourgs-Centres » (2019), les villes de Vittel et Contrexéville travaillent avec les partenaires institutionnels et les forces vives locales pour établir leurs projets selon une méthodologie coordonnée par un chef de projet : Richard Muller (cf. ci-contre).

Avec l'aide de cabinets spécialisés, le diagnostic du territoire au niveau centre-ville a été établi, un travail de concertation a été mené avec les associations, habitants, commerçants, acteurs locaux. Le rapport final de l'étude sera prochainement présenté et avec lui le plan d'actions définitif de projet de revitalisation.

Ce projet dessinera les centres-villes de demain : des travaux de requalification et de modernisation devront être envisagés et de nouveaux projets seront réalisés conformément au dispositif « Petites villes de demain » dont les objectifs sont partagés par la municipalité vittelloise :

- restaurer l'attractivité du centre-bourg,
- pérenniser les solidarités à l'échelle du bassin de vie,
- s'engager dans la transition écologique et énergétique,
- proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle,
- créer une dynamique collective pérenne,
- soutenir les activités agricoles,
- dynamiser l'économie.

Pour les deux communes thermales, il s'agit de dynamiser le bi-pôle thermal et conserver leur place centrale et rôle moteur au sein de l'Ouest Vosgien, tout en assurant l'attractivité du territoire.

LES CHAMPS D'INVESTIGATION

Aménagement urbain et foncier, mobilités douces, services à la population (de la petite enfance aux seniors), commerces, habitat, valorisation du patrimoine, santé, social, développement durable, économie, entreprises, artisanat, agriculture... : tous les secteurs ont vocation à être impactés favorablement par ce projet.

La revitalisation des deux bourgs-centres de Vittel et Contrexéville a, d'ores et déjà, fait émerger de sérieuses pistes d'action :

- la réalisation d'un chemin de liaison entre nos deux cœurs de ville,
- la valorisation de notre environnement thermal, patrimoine naturel et de ses alentours d'exception sans pesticide,
- la préservation des parcours marchands qui seront revitalisés grâce à la création d'une voie parallèle à la rue de Verdun ou la requalification du quartier thermal, au développement de nouvelles cellules commerciales et à une offre de stationnement optimisée
- la requalification des friches hôtelières et la destruction des bâtisses vétustes,
- la remise sur le marché de logements et immeubles vacants.



RICHARD MULLER, COORDINATEUR DE LA DÉMARCHE

Originaire de la commune, c'est avec une bonne connaissance du territoire que le vittellois de 23 ans a pris ses fonctions de chef de projet dédié à la revitalisation des deux bourgs-centres depuis septembre 2020, succédant à Hugo Kintzler, anciennement chargé de cette mission. Après deux années de classes préparatoires aux grandes écoles ENS D2 à Strasbourg et un master en économie du développement mention analyse économique des projets de développement à l'Université de Clermont-Ferrand (Auvergne), Richard partage son temps entre les villes de Vittel et Contrexéville. Au-delà de la gestion administrative du dossier, Richard effectue avant tout un travail de coordination entre élus locaux, bureau d'études, partenaires institutionnels, porteurs de projets et acteurs locaux pour garantir la bonne avancée du projet.

— Richard Muller : rmuller@ville-vittel.fr - 07 84 45 18 97



La Maison Ressources, qui accueille notamment le CCAS, est devenue maison France Services (FS). Ce label a été obtenu en octobre 2020 par la Communauté de Communes Terre d'Eau et vise à rapprocher les services public des usagers.

FS, C'EST QUOI ?

C'est un endroit regroupant plusieurs administrations, un guichet unique destiné à vous faciliter la vie et obtenir des réponses adaptées à votre cas.

ÇA SERT À QUOI ?

Au sein de FS, vous pourrez obtenir, de façon confidentielle et gratuite :

- une information de premier niveau : réponses aux questions, accompagnement dans les démarches administratives du quotidien (impôts, papiers d'identité, permis de conduire et carte grise...);
- un accompagnement au numérique : création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...;
- une aide aux démarches et services proposés en ligne ;
- des prestations de conseil pour la résolution des cas complexes.

ON Y TROUVE QUI ?

Les partenaires FS : DGFIP, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, La Poste, Pôle emploi, CNAM, CAF, assurance retraite, MSA.

Les partenaires du CCAS : Mission locale, Fédération Médico-Sociale, CAP Emploi 88, CSAPA (addictions), etc.

POUR QUI ?

Il est ouvert sur RDV à tous les habitants de la communauté de communes, sans distinction (rampe d'accès pour les PMR).

— Informations et rendez-vous : 06.17.97.26.52
franceservices@cc-terredeau.fr

LA VILLE ET SON CENTRE DE PRÉPARATION OMNISPORTS OFFICIELLEMENT RETENUS COMME CENTRE DE PRÉPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES 2024 POUR L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS

« Accueillir les délégations du monde entier sur son territoire le temps d'un stage de préparation, ou comme base arrière pendant les Jeux, c'est offrir les conditions optimales pour s'entraîner, récupérer du décalage horaire, s'acclimater et se préparer au mieux pour réaliser des jeux au sommet ».

Cette présentation du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 reflète parfaitement le quotidien et la vocation depuis sa construction en décembre 1970, du Centre de Préparation Omnisports de Vittel.

C'est ainsi que le 5 novembre 2019, la ville de Vittel obtenait son premier sésame avec le label « Terre de Jeux 2024 », lui permettant de s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se tiendront en France en 2024 et surtout prétendre à l'accueil de délégations françaises et étrangères pour leur préparation avant la compétition. Onze mois plus tard et après plusieurs semaines d'instruction du dossier de candidature pour être reconnu Centre de Préparation aux Jeux, c'est avec plaisir et honneur que la grande majorité du patrimoine sportif vittelois, et notamment son Centre de Préparation Omnisports a été officiellement retenu CPJ, avec pas moins de 27 disciplines.

Si ces 2 labellisations ne doivent pas être considérées comme une finalité ou un aboutissement, la ville de Vittel peut être fière de cette reconnaissance par le mouvement sportif national.

Ainsi, la municipalité, avec ces premiers succès, continue de travailler à la rénovation des installations sportives pour offrir les meilleures conditions aux sportifs de haut niveau qui souhaiteraient venir se préparer à Vittel, mais également pour permettre aux particuliers et aux associations sportives locales de pratiquer le plus sereinement possible.



TERRE
2024
DE JEUX

ICI VIVENT LES JEUX

DÈS JANVIER, LE CPO S'EST IMMERGÉ DANS L'AMBIANCE DES JEUX

Le Centre de Préparation Omnisports (CPO) de Vittel, récemment labellisé Centre de Préparation aux Jeux par le COJO 2024, est entré dans l'arène pour la phase de préparation des Jeux Olympiques 2024.

Le site a été choisi par François Pépin et ses athlètes et par un collectif de 2 Fédérations françaises pour s'immerger dans l'atmosphère de la compétition programmée en France en 2024.

Le CPO de Vittel est tour à tour devenu :

- **terre de boxe**, entre le 11 et le 21 janvier, avec la présence de Mathieu Bauderlique, médaillé de bronze à Rio



- **terre d'athlétisme** jusqu'au 17 janvier, avec l'équipe de jeunes espoirs entraînée par François Pépin,



- **terre d'archers** les 20 et 21 janvier avec la présence de J.-Ch. Valladont (Vice-champ. olympique 2016 / AC Nîmes).



LE SAVIEZ-VOUS ? Les règles qui s'appliquent aux sportifs de haut niveau sont très spécifiques. Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après. Chaque groupe est responsable de la bonne application du protocole sanitaire qui s'applique à lui au cours des séances de pratique sportive, durant lesquelles les sportifs évoluent au sein de leur seul groupe (fermé), dans un vaste espace et sans public. En dehors de ces moments, lorsqu'ils sont en des lieux où ils ne pratiquent pas, les sportifs et leurs encadrants respectent les gestes barrières, tel le port du masque, qui s'imposent à tous, notamment dans les installations sportives du CPO et dans son centre d'hébergement.

EN BREF

MAISON SPORT SANTÉ



Soucieuse de permettre et d'inciter la pratique physique et sportive au plus grand nombre à l'échelle des 4 communautés de communes de la plaine des Vosges, dans le respect de la santé et du bien-être, la municipalité souhaite, avec la Maison Sport Santé de Vittel, labellisée par les Ministères des Solidarités et de la Santé et des Sports en février 2020, annihiler les barrières et les freins qui mènent à l'activité physique, primordiale pour le mieux-être.

Ce projet structurant et innovant pour la station sportive a pour ambition de répondre aux attentes tant des personnes sédentaires, atteintes ou non d'affections de longue durée ou en rupture avec l'activité physique, que des pratiquants qui seraient à la recherche d'informations ou d'un accompagnement pour le respect de leur santé. Enfin, cette entité aurait également pour objectif d'insuffler et de coordonner de futurs projets intégrant la dimension santé et d'explorer des axes scientifiques avec l'appui des professionnels médicaux et paramédicaux issus notamment du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien (CHOV).

Cette structure s'appuiera sur les moyens et les compétences du service municipal des sports, du CHOV et du tissu associatif local.

RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU CENTRE PIERRE DE COUBERTIN

Que ce soit pour des raisons économiques, environnementales et sportives, les installations d'éclairage de la halle des sports et des piscines du centre Pierre de Coubertin ne répondaient plus aux normes environnementales et aux attentes des nageurs.

L'année 2020 aura donc été celle du remplacement des éclairages du complexe aquatique pour un budget de 85 k€ : cette opération de remplacement des projecteurs à sodium et iode par des LED plus performants et moins énergivores sera rapidement rentabilisée.

À NOTER : les plots du bassin de 50 mètres ont eux aussi été remplacés ! Cette acquisition fera plaisir aux professionnels comme aux amateurs.

plot track start



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE

SPECTACLE « SUZANNE ORCHESTRALE »

À l'issue d'un travail de plusieurs mois en classe instrumentale, de deux après-midi de travail avec le compositeur et de deux demi-journées avec le trio professionnel, les élèves des écoles de musique de Vittel et Thaon-les-Vosges, ont eu le plaisir de présenter leur spectacle aux côtés des artistes du trio « SuZanne » sur la scène de l'espace Alhambra.

Ce trio composé de Marc Goujot (guitare / compositeur), Annabelle Dodane (violon / alto) et Nicolas Arnoult (accordéon), avait à cœur de partager sa musique avec les élèves des classes de guitare, violon, alto, violoncelle et contrebasse à cordes.

Une musique qui parle, qui chuchote, qui crie, qui excite... qui inspire... C'est pourquoi SuZanne est également un beau prétexte à des rencontres pluridisciplinaires, avec notamment les peintures de Rachid Zagora et Alexandre Musteata et la poésie de Thomas Suel.

Bravo aux artistes invités, aux élèves et à leurs professeurs : Sandrine VUIDART guitare / Virginie BOURHAUX violon-alto / Cédric BOURHAUX violoncelle / Hervé PERLIN contrebasse à cordes.

— Réalisation : École de musique et danse de Vittel / Service culturel. Avec le soutien du Conseil Départemental des Vosges.



ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE PROFESSEURE DE FLÛTE TRAVERSIÈRE

Suite au départ de Véronique Rabinovitch, partie rejoindre son mari et poursuivre son enseignement à Sarlat, l'école municipale de musique et danse a le plaisir d'accueillir Helena Bueno Roige pour cette nouvelle rentrée. Helena a effectué ses études en Espagne, à Tarragone, puis à Barcelone, pour y obtenir ses diplômes supérieurs de professeure de flûte traversière, avant de venir se perfectionner en France au conservatoire d'Orléans. Helena enseigne également au conservatoire de Bar-le-Duc.

Bienvenue à Helena, au sein de l'équipe pédagogique !



MÉDIATHÈQUE

RENCONTRE AVEC... LA BELGIQUE

Durant tout le mois d'octobre, la médiathèque de Vittel s'est associée à la Médiathèque Départementale des Vosges pour mettre à l'honneur la Belgique, pays voisin du nôtre, sur l'ensemble du territoire à l'occasion de la 20^e édition de « Rencontre avec ».

La médiathèque a ainsi accueilli un concert de musiques wallonnes avec le duo d'accordéonistes belges 21 BouTons, une séance bricolage autour d'un jeu sur les Schtroumpfs et enfin une heure de conte spéciale auteurs et illustrateurs belges.



RÉFECTION DE LA SALLE D'EXPO

L'espace exposition de la médiathèque a fait peau neuve en 2020 : aéré, plus contemporain, il valorise les œuvres qui y sont exposées pour le plus grand plaisir des yeux ! À découvrir ...



ALLONS JOUER À LA MÉDIATHÈQUE !

De nouveaux espaces sont proposés depuis le mois de décembre à la médiathèque, et viennent diversifier l'offre culturelle actuelle : l'espace jeux de société et jeux vidéo. Jeux sur place et en prêt, animations et conseils, les particuliers mais également des partenaires médico-sociaux, des scolaires, de la petite enfance ou des associations sont tous invités à venir en profiter.

D'une façon générale, le jeu favorise la mixité sociale, culturelle et générationnelle et permet d'aider les enfants à grandir et vivre des moments privilégiés en famille, entre amis ou camarades et aussi d'appréhender certaines valeurs qui nous guident dans notre vie au quotidien telles que le respect des autres et du matériel ou encore du lieu de vie. Sont donc désormais disponibles, en plus des traditionnels livres, magazines, CD, DVD, liseuses, plus d'une centaine de jeux de société et vidéos pour tous les âges qui pourront être empruntés pour une durée de 2 semaines.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, des actions de médiation et d'animations seront proposées autour de ces nouveaux supports culturels comme des soirées jeux de société, des tournois de jeux vidéo, la découverte du rétro-gaming ou encore la programmation (concevoir son propre jeu vidéo, par exemple). De nouveaux services qui raviront les petits, comme les plus grands !

LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSÉQUENCES

La période grave que nous vivons, constitue une succession de crises : crise sanitaire, crise économique et sociale, sûrement la pire depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Toutes les activités économiques et touristiques ont été paralysées, générant préoccupations et inquiétudes des forces vives et des concitoyens. En parallèle, l'action municipale s'est poursuivie et organisée autour de trois priorités : la protection sanitaire des habitants, la protection sociale des vittellois, et la relance de l'économie de proximité.

LA PROTECTION SANITAIRE

La ville a organisé la collecte de masques, de surblouses, de gants ... afin de les redistribuer aux professionnels de santé locaux et au CHOV (Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien). Ce sont des milliers de masques, des dizaines de milliers de gants, des centaines de surblouses, charlottes et cartons de gel hydroalcoolique qui ont été collectés et redistribués. Un partenariat avec l'association Block Chain Valley Vittel a permis la fabrication de 600 visières.

Plus de 15 000 masques artisanaux certifiés AFNOR, ont été distribués à nos concitoyens, dont une partie a été cousue par 83 couturières bénévoles en quelques jours.

L'ASPECT SOCIAL DE LA CRISE

L'accompagnement des personnes vulnérables a été une priorité absolue pour l'équipe municipale. Une plateforme participative a été créée sur les réseaux sociaux, relayée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Plus de 100 « anges gardiens » référencés par le CCAS ont pris soin, au quotidien, des personnes les plus fragiles.

Grâce à la distribution des masques avec l'aide des associations caritatives, du club des bénévoles et des élus, le CCAS a recueilli environ 8 000 € de dons ou promesses de dons.

Le CCAS a mis en place une veille téléphonique auprès des personnes les plus âgées et fragiles, soit environ 160 habitants contactés par semaine.

En lien avec le CHOV, les agents municipaux du périscolaire et les en-



seignants ont organisé la garde des enfants des personnels soignants, même au plus fort de la crise.

Afin d'encourager la vie associative, la municipalité a décidé de maintenir les subventions de fonctionnement pour 2020.

Les principaux services à la population ont été adaptés et maintenus : garderie pour les enfants des personnels prioritaires, accueil en mairie et dans l'ensemble des services municipaux ...

Le retour des enfants dans les écoles s'est finalement déroulé dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte des mesures imposées par la crise sanitaire. Tout a été mis en œuvre pour garantir la sécurité des enfants, des enseignants et des encadrants. Par ailleurs, le montant des frais de scolarité dû par les communes extérieures a été gelé, représentant un effort supplémentaire de plus de 25 000 € de la ville de Vittel vers le territoire.

Pendant les différentes périodes de confinement et couvre-feu, les agents municipaux ont su s'adapter et être réactifs face à la crise pour maintenir la continuité des services publics et informer la population au quotidien. Si certains établissements ont fermé leur porte, les collaborateurs ont pu être affectés ponctuellement dans d'autres services et effectuer d'autres missions.

Les équipes des services des sports et culturels, par exemple, ont permis et permettent encore de garantir aux élèves et à leurs parents le respect du protocole sanitaire en place dans les écoles et la poursuite des accueils périscolaires.

L'ÉCONOMIE, PRÉOCCUPATION DE PREMIER PLAN

Les thermes de Vittel sont, à cette heure, sécurisés financièrement. Le SPA et les cures ont pu à nouveau accueillir la clientèle le 13 juillet 2020 et ce, jusque fin octobre. Inévitablement, l'année 2020 sera cependant une année très difficile.

La municipalité a étudié la possibilité pour les cafetiers et restaurateurs d'étendre leurs terrasses sur le domaine public, dans la mesure du possible, et dans le respect des mesures de distanciation physique, sans perdre leur capacité d'accueil. La Ville a profité de la première période de confinement pour lancer une réfection d'ampleur de la voirie de la rue de Verdun pour un budget de 150 000 €.

En complément des aides de l'État, les commerçants et entreprises ont pu actionner les fonds de soutien de la Région (Fonds Rebond, Solidarité, Résistance) en lien avec Monsieur le Maire, Conseiller Régional.

Certes, ce sont des avances remboursables, mais c'est mieux que rien !

De plus, la ville de Vittel a apporté son aide dans le cadre d'un panel de dispositifs, dans la limite de ses compétences.

Les règlements auprès des fournisseurs ont été accélérés, représentant une somme de 400 000 € mise en paiement rapide, de manière à éviter tout impact négatif sur les trésoreries des entreprises.

Un programme culturel sur mesure a été concocté pour les vittellois, curistes et touristes. Les droits de terrasse ont par ailleurs été annulés jusqu'à la fin de l'année pour encourager la fréquentation et dynamiser l'ambiance en centre-ville.

Ces deux dernières mesures représentent environ 50 000 € d'efforts supplémentaires consentis par la ville.

La municipalité a également souhaité améliorer le pouvoir d'achat des vittellois et des touristes mais aussi relancer la consommation locale. Une somme de 40 500 € a été budgétée, sous forme de bons d'achat à utiliser dans les commerces de la ville.

En outre, au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la municipalité, pour faire face à cette crise, un portail dédié aux commerçants « Faire mes courses à Vittel » a été encouragé et un service de livraison gratuite a été proposé aux commerçants lors du second confinement.

LES CONSÉQUENCES

Les deux périodes de confinement ont eu des répercussions sans précédent sur les finances communales. En effet, l'arrêt des activités touristiques, thermales, culturelles, sportives, scolaires... et **les mesures d'accompagnement de la crise ont induit une perte de recettes de près de 2 millions d'euros soit une baisse de 15 % des recettes sur l'exercice 2020.**

La loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a prévu une compensation à destination des collectivités. Début décembre 2020, la Ville de Vittel a perçu un très faible acompte de 74 000 €. Un solde des compensations, espérons plus important, devrait être versé en mai 2021 ... !

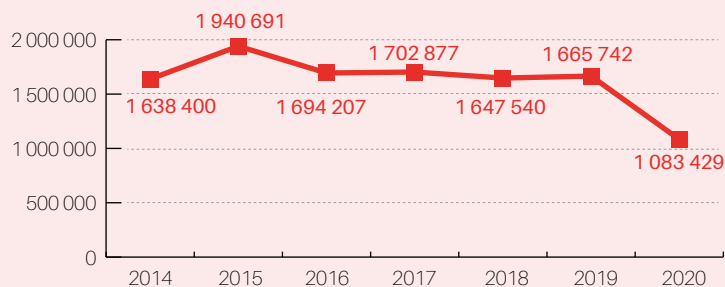
La bonne santé financière et le très bon niveau de trésorerie de la Ville de Vittel ont permis d'absorber la violence du choc financier. Ils ont servi d'amortisseurs puissants pour permettre la continuité des services, la préservation des emplois publics et les mesures d'aides et de soutien diverses.

Cependant, chacun comprendra que la mise en œuvre des futurs budgets 2021, 2022, ... sera très difficile en l'absence de réelles compensations de l'État.

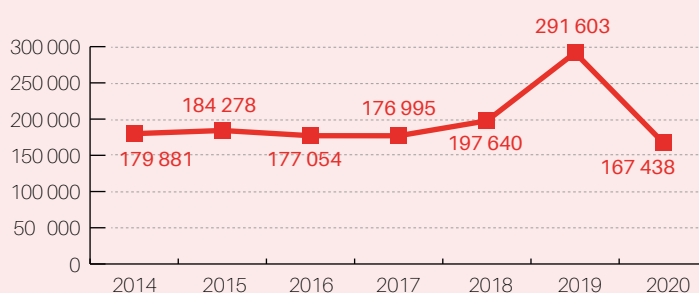
ZOOM SUR

L'ÉVOLUTION DES RECETTES DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

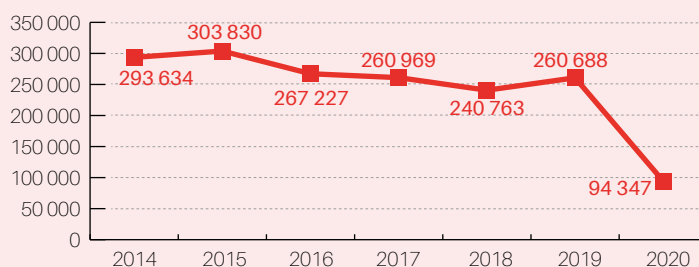
PRODUITS DES SERVICES (en euros)



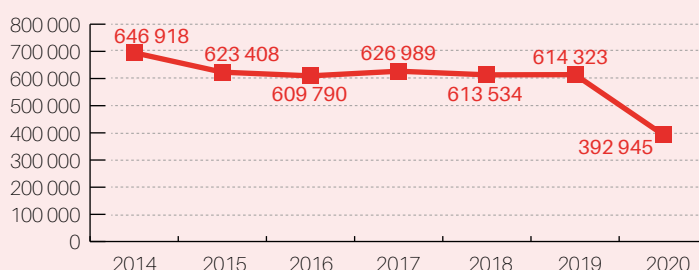
REDEVANCE À CARACTÈRE CULTUREL (en euros)



REDEVANCE À CARACTÈRE SPORTIF (en euros)



PRÉLÈVEMENT JEUX (en euros)



LES SERVICES MUNICIPAUX : ACTIONS ET ADAPTABILITÉ

ÉCOLES ET SERVICES PÉRISCOLAIRES FACE À LA CRISE COVID-19

Accueil des enfants du personnel prioritaire

Dès la fermeture des établissements scolaires le 16 mars 2020, la ville a mis en place un dispositif permettant d'accueillir les enfants des personnels dits prioritaires résidant sur le secteur de Vittel et environs : les professionnels de santé, les personnels de gestion de la crise, les forces de sécurité et les sapeurs-pompiers et enfin les postiers. Ce dispositif coordonné par l'Education Nationale, a permis un accueil 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.

Chargée de sa mise en œuvre, la ville a mobilisé son personnel (animateurs et agents d'entretien), mis à disposition et organisé les locaux de l'école Ginette et Hubert Voilquin, mais aussi les produits désinfectants nécessaires au respect du protocole sanitaire défini en faveur de la sécurité des enfants, de leurs familles et des agents.

Réouverture des écoles et des services périscolaires

À l'issue du confinement, le jeudi 14 mai 2020, tous les élèves ont pu être accueillis, sur la base du volontariat, dans les écoles et les services périscolaires, qui ont sans cesse dû adapter leur fonctionnement aux protocoles sanitaires successifs, appliquant les gestes barrières et la distanciation entre élèves.

Ces mises en œuvre ont souvent imposé la délocalisation sur d'autres sites des services proposés et aussi de nombreux renforts en personnel pour encadrer les enfants et assurer les indispensables opérations de désinfection.

Les agents des services fermés, sport et culture/animation ont permis le respect d'un protocole très strict, protégeant ainsi au maximum nos jeunes enfants dans leur quotidien en dehors de la maison.

Accueil dans les services municipaux

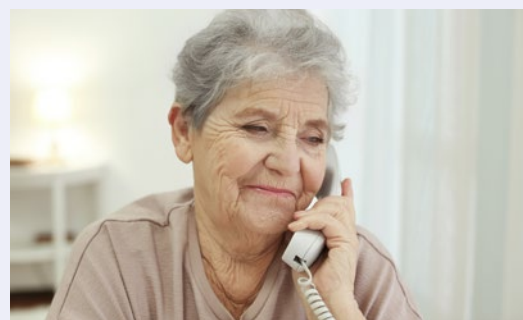
À l'instar de l'ensemble des services municipaux, le service Enfance – Jeunesse a donc sans cesse été mobilisé pour adapter l'offre municipale, assurer une réponse aux besoins des vittellois et respecter les instructions de l'État. Si l'accueil sur rendez-vous et la communication par téléphone et mails ont longtemps été privilégiés, la Maison de l'Enfance est désormais accessible à tous dans le respect des gestes barrières : port du masque, désinfection des mains et distanciation.



LE CCAS ET LA VILLE DE VITTEL : MOTEURS D'UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ FACE À LA CRISE

Une cellule « Solidarité Vittel - COVID-19 » actionnée pendant les confinements par la ville de Vittel et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le confinement et l'impossibilité de rendre visite à ses proches, famille et amis, ont rapidement eu un impact sur la population, qui s'est sentie démunie et inquiète face à cette indomptable situation de solitude. Comment faire ses courses alimentaires ou se rendre à la pharmacie ? Qui appeler en cas de doutes, de questionnements sur la maladie, le virus ou toute autre question du quotidien ?



Les associations, au même titre que de nombreux professionnels, restent mobilisés pour réaliser les missions qui leur sont dévolues. Le Maire, Président du CCAS, et sa Vice-Présidente, Sylvie VINCENT, ont créé une cellule « Solidarité Vittel – COVID-19 » assurée par l'ensemble du personnel du CCAS pour faciliter ces interactions et les interrelations entre les demandeurs. Le CCAS a ainsi pu mettre en relation **une vingtaine de bénévoles** avec les associations et les professionnels du secteur (fabrication et distribution de masques, portage de repas et de bouteilles d'eau, ...). Ce réseau d'entraide a organisé, sous la coordination de la Croix-Rouge, un circuit de distribution d'aides alimentaires dans le respect des règles sanitaires.

En parallèle, le CCAS de Vittel s'est régulièrement assuré de la bonne santé physique et morale des plus âgés. Avec le bailleur social VOSGELIS et l'association MONALISA, les agents se sont également mobilisés pour apporter aux personnes inquiètes et démunies un soutien psychologique. C'est ainsi que plus d'**une centaine de personnes** ont pu être régulièrement appelées et faire part de leurs difficultés.

L'opération #TousSolidaires : un soutien global au pouvoir d'achat et aux commerces vittellois

En juillet et août, le CCAS a offert aux vittellois et aux touristes logeant sur la commune des bons d'achat d'une valeur totale de 15 € sous forme de trois tickets prédécoupés de 5 € à dépenser dans les commerces vittellois.

L'ensemble des commerçants vittellois ont accepté ces tickets : tous ont été relayés sur le site internet de la ville.

4 512 bons d'achat ont été distribués.

Les commerçants ont demandé le remboursement de 3 531 bons pour un montant total de plus de 17 000 €.



La navette Navig'eaux

Lui aussi confiné dès le 16 mars, le service de transport Navig'eaux, mis en place par les villes de Vittel et Contrexéville et reliant les deux communes, a pu reprendre son fonctionnement habituel le mardi 16 juin 2020.

Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur, le port du masque est obligatoire pour tous les usagers, dès 11 ans.

— Retrouvez les horaires (valables jusqu'au 2 juillet 2021), arrêts desservis et modalités de transport, sur www.ville-vittel.fr.



SOUTIEN ET INFORMATION AUPRÈS DES CLUBS SPORTIFS VITTELLOIS

La Ville a mis tout en œuvre pour permettre le retour à la pratique sportive du plus grand nombre dès le déconfinement du 11 mai. Elle a également souhaité apporter son soutien à l'ensemble des disciplines en maintenant l'enveloppe financière affectée au fonctionnement des clubs sportifs vittellois, soit 113 500 €, et ce malgré la crise sanitaire qui fragilise l'équilibre budgétaire de la commune.

Son action tend aussi à relayer, auprès des acteurs locaux, les différents leviers proposés par la région Grand Est et l'État pour répondre aux problématiques rencontrées. Ainsi, l'État a instauré une série de dispositifs depuis le premier confinement qui ont été renforcés et abondés lors du deuxième confinement.

- **Le fonds territorial de solidarité** : Le montant de l'aide varie entre 1 500 et 10 000 euros selon le nombre de salariés, la perte de chiffre d'affaires, la fermeture administrative ou non.
- **L'exonération totale de charges sur les cotisations sociales et patronales** pour les structures de moins de 50 salariés, qui sont fermées administrativement, et, pour celles comptant moins de 250 salariés, concernées par une baisse d'activité et donc de recettes d'au moins 50 % par rapport à 2019.
- **Le recours à l'activité partielle** pour toute association exerçant une activité économique ainsi que pour toutes les structures employeuses. A savoir que pour les secteurs durement touchés par la crise comme le sport, cette mesure est renforcée avec une prise en charge pouvant aller jusqu'à 100 % de l'indemnité d'activité partielle versée aux salariés.
- **Le recours sans condition préalable à des prêts directs** d'un montant pouvant varier de 10 000 à 50 000 euros selon le nombre de salariés de la structure **et, à des prêts garantis** échelonnés entre 1 et 5 ans jusqu'au 30 juin 2021.

Des aides régionales ont été débloquées pour venir en soutien au monde sportif et des fonds d'investissement et de soutien ont été institués. De nombreuses informations sont disponibles :

- **Sur le site de BPI France**, où sont recensées l'ensemble des aides exceptionnelles régionales en vigueur
- **Sur la plate-forme « Soutiens ton club »**, qui permet à toute personne de faire un don à un club déjà identifié ou non (Plus d'informations : <https://www.soutienstonclub.fr/>)

— Agence Nationale du Sport : www.agencenationaleusport.fr
 Ministère des sports : www.sports.gouv.fr
 Région Grand Est : www.grandest.fr
 Comité Départemental Olympique et Sportif des Vosges : www.vosges.franceolympique.com



Julien Granel

UNE ANNÉE D'ADAPTATION POUR LA DIRECTION DE LA CULTURE

2020 restera comme une année inédite et compliquée pour la culture et l'ensemble de ses services. Si les trois premiers mois de l'année laissaient présager le meilleur, avec les spectacles de Jarry, Yves Jamait, Alexis HK, Chantal Ladesou, et la tenue des festivités du carnaval, le confinement annoncé mi-mars a contraint la ville à fermer les portes des établissements culturels (médiathèque, école de musique, cinéma, maison des associations), et à annuler et reporter toutes les manifestations prévues (foire aux grenouilles, concerts, fête de la musique, gala de saison, festivités du 14 juillet, festival des bouteilles folles...). Malgré tout, les services de la direction se sont adaptés : culture à la demande à la médiathèque avec la mise en place d'un système de réservation et de retrait, cours en visio à l'école de musique, programme d'animations estivales en déambulation pour respecter les mesures sanitaires, séances de cinéma avec jauge adaptée et port du masque...

Dès le mois de septembre, chaque service a repris un fonctionnement normal : reprise des activités de la médiathèque et de l'école de musique, lancement de la saison culturelle en partenariat avec le casino de Vittel, avec les spectacles d'André Manoukian et Elodie Frégé, Elie Semoun et la comédie « Comme ils disent ».

Le public reprenait ses marques à travers cette offre culturelle, la fréquentation augmentant au fil des manifestations, rassuré par les mesures appliquées.

Malheureusement, la « seconde vague » a contraint à nouveau l'ensemble des établissements culturels à refermer leurs portes au public. Et tous préparent l'avenir entre réalisme et optimisme.

La saison culturelle s'adapte au jour le jour à la situation sanitaire et à la législation qui s'en suit. Elle est régulièrement mise à jour sur le site internet.

— www.ville-vittel.fr

LA « CULTURE À EMPORTER » À LA MÉDIATHÈQUE DE VITTEL

Dès l'arrêté officiel du 14 mars, les bibliothèques, au même titre que d'autres établissements recevant du public, ont dû fermer leurs portes.

Au déconfinement du 11 mai 2020, la médiathèque de Vittel a été autorisée à rouvrir partiellement ses portes avec la mise en place du dispositif « culture à emporter » qui permettait un accès à la culture à la manière d'un drive.

Les adhérents pouvaient ainsi réserver leurs documents (livres, magazines, CD, DVD, liseuse...) à partir du catalogue en ligne ou directement par téléphone puis réserver un créneau pour récupérer les documents, dans le respect des gestes barrières.

Les animations de la médiathèque ont été organisées en extérieur, avec un nombre limité de participants, et ont pu se dérouler tout l'été à la bibliothèque estivale THERMALIRE dans le parc thermal avec un programme adapté au contexte sanitaire : jeu de piste, bricolage, lecture, rencontre avec une auteure dans le cadre des vacances apprenantes, balade contée...



Face au nouvel épisode de confinement du 30 octobre 2020, l'équipe de la médiathèque a repris son fonctionnement « culture à emporter » et propose des documents à réserver et emporter ainsi qu'une aide multimédia pour accompagner ses adhérents dans l'utilisation des services à distance comme la mallette numérique (ressources numériques gratuites pour les adhérents : cinéma, musique, presse, savoirs, jeux).

Le portage de documents à domicile est maintenu sur la commune de Vittel sur simple demande. En ce début d'année, la médiathèque était accessible à tous, dans le respect des gestes barrières.

— Contact : 03 29 08 98 53 ou mediatheque@ville-vittel.fr.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DANSE : APPRENTISSAGE EN VISIO

Quelques vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ont attesté de la motivation et du talent des élèves et de leurs professeurs qui ont poursuivi leur travail en visio lorsque cela était possible.

CINÉMA

De la fermeture à la réouverture et au reconfinement, l'équipe de l'Alhambra a adapté son fonctionnement : jauge réduite, port du masque, horaires, films à l'affiche. Chacun espère une année 2021 plus habituelle avec le retour définitif du public.

LE PALAIS DES CONGRÈS, CENTRE DE VACCINATION

Dans le cadre de la campagne vaccinale contre la COVID-19 des personnes âgées d'au moins 75 ans et des personnes fragiles (selon les critères nationaux), et après avoir obtenu l'accord des autorités de santé et de l'État, la ville de Vittel a transformé son Palais des Congrès en centre de vaccination.

POUR QUI ?

Pour les personnes répondant aux critères définis par les autorités nationales de santé.

Le centre n'est accessible qu'aux futurs vaccinés, uniquement sur rendez-vous préalable (venir 30 minutes avant le rendez-vous pour effectuer la démarche d'admission). **Il couvre la population de Vittel et de du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau.**

QUAND ?

Le centre de vaccination est ouvert selon les approvisionnements en vaccins, les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h, uniquement sur rendez-vous.

Il mobilise les professionnels de santé du secteur, des agents administratifs du CHOV et des villes de Vittel et Contrexéville.

MODALITÉS

Avant la vaccination, il est recommandé une consultation pré-vaccinale auprès de son médecin traitant, qui confirmera l'éligibilité du patient au vaccin (75 ans et plus, personnes fragiles, absence de contre-indications, etc). Il pourra ainsi transmettre au patient toutes les informations utiles et nécessaires à un consentement libre et éclairé. Le médecin généraliste délivrera un document intitulé « Données transmises à l'assurance maladie : éligibilité à la vaccination », à remettre aux personnels présents au palais des congrès, le jour de la vaccination.

Si la consultation n'a pas été effectuée par le médecin traitant, une préconsultation vaccinale aura lieu au palais des congrès.

Après l'injection, une surveillance de 15 minutes sera assurée sur place.

Le second RDV sera programmé, à l'issue de la première injection vaccinale, avec les équipes présentes au Palais des Congrès.



COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

En téléphonant au

03 29 08 88 00

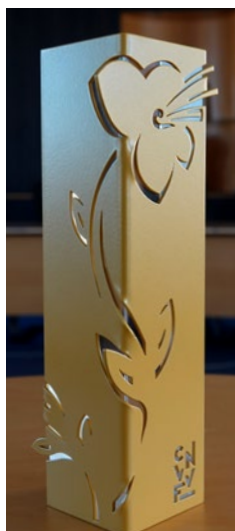
Ce standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.



RÉTROSPECTIVE 2020



29 février - 1^{er} mars 2020 : Carnaval, 28^e édition.



Septembre 2020 : Vittel se voit décerner le Trophée de la préservation du patrimoine par le Conseil Départemental des Vosges pour la rénovation de la galerie thermale.



Aménagements à la Forêt-Parc : panneaux d'information, signalétique et nouvelle structure de jeux.



19 sept. 2020 : remise de la médaille de la famille à Brigitte Simonet, 4 enfants.



24 décembre 2020 : hommage singulier à Guy de la Motte Bouloumié, au plus près de la nature vittelloise. Plaque apposée près du séquoia remarquable, voisin de la maison des associations, et plantation d'un chêne près du Chalet des Demoiselles.



Aménagement du quartier des Collines.



Nouveau réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs, rue des Pâquerettes.



Requalification des rues Ferry, Sœur Charité, des Vosges et Tocquard : remplacement des réseaux humides, création d'un réseau séparatif (eaux usées et pluviales), renouvellement du réseau d'eau potable, requalification de l'éclairage public et restauration de la voirie.

LA VILLE AFFIRME SA VOLONTÉ ET INSCRIT SA STRATÉGIE DANS UNE LOGIQUE DURABLE

Dans le cadre du développement durable, les sujets qui préoccupent la municipalité relèvent de l'urbanisme, des équipements publics, de la circulation, de l'environnement et du cadre de vie en général. L'équipe municipale s'attache à promouvoir une culture urbaine moderne en privilégiant la qualité de vie des habitants, en liaison avec les associations.



M. HUBERTCLAUDE de l'ONF,
Nicolas MONNIER chargé de mission PEFC Grand-Est
et Mme LESNIEWSKI

LABEL PEFC

Auditée en juillet 2020, la ville de Vittel a de nouveau été certifiée « Programme de validation de la certification forestière » (PEFC) pour les 5 années à venir. Réserve de biodiversité, la forêt bénéficie à l'environnement, aux citoyens, à l'économie et garantit aux consommateurs que les produits qu'ils achètent sont issus de ressources responsables et qu'ils participent eux aussi à la gestion durable des forêts.

Dans le Grand Est, ce sont plus d'un million d'hectares, soit plus de 60% des forêts et 3 000 propriétaires, qui sont concernés par cette démarche.

À NOTER : La ville imprime ses produits de papeterie, ses supports de communication et le Vittel Info sur du papier issu de forêts labellisées PEFC.



UN FLEURISSEMENT ET UNE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ RECONNUS

En raison de la COVID, la ville de Vittel n'a pas pu organiser et déployer les jardins éphémères en 2020, occasion d'offrir aux vittellois l'opportunité de concourir au fleurissement thématique du centre ville et du parc thermal. Ce n'est que partie remise pour 2021, en espérant que les associations et écoles d'horticultures pourront être mobilisées pour perpétuer ce moment de rencontres et de convivialité autour de parterres fleuris.

Reconnue comme ville fleurie au niveau national avec la confirmation des quatre fleurs et surtout l'obtention de la distinction suprême, la Fleur d'Or, en 2019, Vittel remettra en jeu ce classement et recevra le Conseil National des Villes et Villages Fleuris en 2021.

Identifiée « Commune Nature » avec deux libellules, Vittel valorisera plus encore la qualité de vie offerte à ses habitants et la démarche zéro pesticide menée par tous depuis une trentaine d'année sous l'égide d'Agrivair.

Souhaitant affirmer la singularité de son exceptionnel patrimoine thermal et renforcer l'attractivité touristique

de la station, la ville de Vittel appuie Agrivair dans sa démarche de candidature pour faire reconnaître le parc thermal comme remarquable. Le label « Jardin remarquable » entérinera les atouts patrimoniaux historiques et naturels de ce parc et des végétaux qui le composent. L'objectif est posé : déposer le dossier avant 2022.



MOBILITÉ DOUCE

Pendant la période de confinement, nombreux sont les usagers qui ont pris conscience que les pollutions atmosphériques et sonores, que nous nous imposons depuis des décennies, n'ont pas lieu d'être. La pollution urbaine sous toutes ses formes a considérablement diminué depuis mi-mars, améliorant la qualité de l'air mais également la qualité de vie. Partout fleurissent des pistes cyclables, des aires de stationnement et des zones réservées aux piétons. Nos villes thermales ne seront pas en reste.

Les villes de Vittel et Contrexéville se sont inscrites dans le mouvement engagé par l'État (subventions à l'achat, prime "coup de pouce" pour la réparation des vélos, forfait mobilité dans le cadre de la Loi LOM, etc.), en inscrivant dans le programme de revitalisation des bourgs-centres, la réalisation d'une liaison cyclable, également ouverte aux piétons, entre nos deux cœurs de villes.

— <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/340/velo.map>



La communauté de communes vous aide à l'achat de vélos à assistance électrique !

La CCTE s'est aussi dotée des moyens nécessaires pour encourager la pratique du vélo pour tous et propose une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique d'un montant de 200 €.

— Plus d'infos sur : www.cc-terredeau.fr/fr/velos-electriques.html

RENATURATION DU PETIT VAIR : UN RETOUR AUX SOURCES AU BÉNÉFICE DE TOUS

Le chantier de restauration du Petit Vair a démarré le 17 août 2020 entre la « Tuilerie » et le « moulin de Norroy ». Des banquettes végétalisées sont déployées en remplacement des revêtements en béton. Il est demandé aux promeneurs d'éviter de descendre dans le lit et de préserver les berges encore fragiles. Les travaux d'un montant total de 300 k€, conduits par la société Agrivair, filiale de Nestlé Waters en coopération étroite avec les sociétés de pêche, les instances étatiques et de préservation de la nature, reprendront en 2021. Le calendrier autorisé tient compte des conditions climatiques et des préconisations du code de l'environnement.



SCOLYTE ET ÉPICÉAS

Avec plusieurs records de température et l'accumulation d'épisodes de sécheresse, le bostryche (« scolyte » qui attaque les épicéas) profite de la chaleur pour se reproduire plus vite et prendre le dessus sur des arbres affaiblis. L'entrée de ville vers Contrexéville s'est vue transformée par la coupe des arbres brunis et séchés sur pied.

Les élus et acteurs des espaces verts de Vittel ainsi que de Nestlé Waters se sont rencontrés pour définir comment « revégétaliser » l'avenue Georges Clémenceau et le stade : des essences plus résistantes à la chaleur et aux sécheresses permettant des mécanismes naturels de préservation de l'environnement sont privilégiées.



INSERTION ET SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

Si le quotidien du personnel de la Maison Ressources a été chamboulé par la pandémie de COVID-19, le CCAS a poursuivi, dans la mesure du possible et en les adaptant parfois, ses actions au profit de tous : seniors, jeunes, bénéficiaires du RSA, etc.

ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET ACTIONS COLLECTIVES



93 personnes ont bénéficié d'un suivi régulier et se sont vues proposer différentes actions collectives :

- atelier informatique,
- ateliers bien-être (sophrologie, yoga, zentangle),
- atelier art plastique,
- visite du parc et de la galerie thermale de Vittel commentée par une bénévole du Musée du Patrimoine,
- visite culturelle du site de Domrémy-la-Pucelle (maison de Jeanne d'Arc et exposition).



CHANTIERS JEUNES - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE - ÉTÉ 2020

Le déconfinement estival a permis au CCAS de concrétiser, comme chaque année, son dispositif « Argent de poche », donnant la possibilité aux jeunes de s'initier à des activités d'intérêt général contre une indemnisation en bons d'achat.

Bilan et nouveautés 2020

- 24 jeunes sélectionnés sur 6 semaines : 5 jeunes âgés de 15 ans, 12 jeunes de 16 ans, 7 jeunes de 17 ans, 8 filles et 16 garçons,
- bons d'achat d'un montant de 120 € contre 100 € initialement,
- 25 dossiers de candidature reçus et 24 sélectionnés suivant leur date de réception.

Actions de prévention suivies par les jeunes

- un atelier d'improvisation théâtrale pour cibler le développement personnel et les relations au sein d'un groupe,
- une animation sur les risques routiers et les conduites addictives, en juillet,
- une animation sur le tri des déchets ménagers, en août.

Nature des chantiers et activités réalisées par les jeunes

Immersion au sein des services municipaux (services techniques, CPO ou service propreté intervenant dans les écoles) ou dans le parc thermal au côté de l'entreprise Tarvel pour l'entretien des massifs de fleurs.

Financement

Sur un montant total estimé à 16 534 €, cette action est financée par le FIPD à hauteur de 1 500 € et par la CAF à hauteur de 3 588 €.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS !

COLIS DE NOËL

La situation sanitaire n'ayant pas permis d'offrir aux aînés le traditionnel repas annuel, le CCAS a organisé une distribution, avant Noël, de colis gastronomiques composés de produits régionaux et confectionnés par des commerçants vittellois.

Près de 600 personnes ont pu en bénéficier après s'être inscrites à la Maison Ressources pour un budget d'environ 13 000 €.

Des bons d'achat ont eux aussi été remis, en même temps que leur colis, à 217 personnes de 70 ans et plus, non imposables et domiciliées à Vittel pour un budget de 8 340 € (35 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple à dépenser dans les commerces locaux).

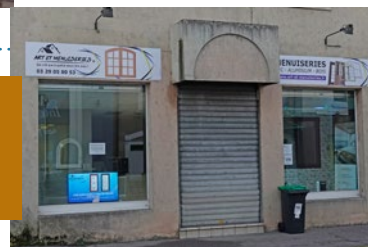


Arrivés tout récemment ou il y a déjà quelques mois, ces commerçants ont fait le choix de s'installer au centre-ville afin de dynamiser le cœur de notre cité et de vous proposer le meilleur dans leur domaine. Bienvenue à eux tous !



À LA PÉPITE D'OR
82 rue de Verdun
Boulangerie-Pâtisserie
Nancy et Éric LAURENT

ARTS ET MENUISERIES
174 rue Division Leclerc
Menuiserie bois et PVC
Antonio BONIVILLO



ALOHA BOHEME
301 rue de Verdun
Habillement
Sophie BOCQUILLON

EDEN'S GARDEN INSTITUTE
10 rue Saint Éloi
Institut de beauté
Anne BOLMONT



LA CAVE À NONO
89 Rue Saint-Martin
Cave à vin - bar à vin
Lilou Barrois

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à pousser la porte de ces commerces !

Vous désirez apparaître sur cette page « commerces » ?
Merci de vous faire connaître à communication@ville-vittel.fr.

AVEC VOUS POUR VITTEL

POUR QUE VITTEL GARDE UN TEMPS D'AVANCE

Les Vitteltois ont validé en mars dernier le projet proposé par la liste AVEC VOUS POUR VITTEL avec **77,92 % des voix soit 1 650 suffrages**. Fort de cette confiance, la nouvelle équipe municipale s'est aussitôt mise au travail malgré le contexte sanitaire très difficile.

Comme un « bon père de famille », la municipalité a organisé l'ensemble des axes de ce projet dans un plan prévisionnel pluriannuel d'investissements 2020-2026 dimensionné en fonction des financements externes (aides, subventions..) et des impacts potentiels sur le budget de fonctionnement. Tous ces investissements (sport, culture, thermalisme, tourisme...) participent, évidemment, à **l'essor économique de notre ville (emplois, fiscalité...)** mais contribuent aussi, directement ou indirectement, à **l'amélioration du confort de vie des vitteltois**. Par delà ces investissements structurants pour l'avenir, la gestion des temps difficiles que nous venons de traverser est la preuve concrète du **souci de la municipalité du quotidien des Vitteltois, de sa volonté de solidarité et d'unité dans les épreuves**.

Opposer avenir et quotidien est une erreur : ils sont complémentaires et se nourrissent mutuellement. La critique est facile mais l'art est difficile. La critique est d'autant plus aisée quand on ne participe quasiment pas aux commissions municipales.

À l'exemple des municipalités précédentes, la liste AVEC VOUS POUR VITTEL a pour objectif que « Vittel soit toujours VITTEL » : Vittel, ville entreprenante, ville des défis, ville qui rayonne mais aussi ville solidaire, ville du bien vivre ensemble. Comme l'écrivait Hannah Arendt : « **Contre l'imprévisibilité, contre la chaotique incertitude de l'avenir, le remède se trouve dans la faculté de faire et de tenir ses promesses** ».

La majorité municipale

VITTEL RENOUVEAU 2020

VITTEL PREND L'EAU !

Nous souhaitons partager avec vous nos inquiétudes concernant l'orientation donnée aux investissements.

Nous nous questionnons, non pas uniquement sur leur utilité, notamment les JO Paris 2024 et la construction d'une carrière supplémentaire, mais surtout sur les frais d'entretien de tels équipements dans les années à venir. En cette période si incertaine, pourquoi faire des investissements surdimensionnés dont nous sommes certains de subir la charge sans avoir la réelle garantie que des équipes sportives viendront bien à Vittel pour s'y entraîner. La réponse du maire tombe comme un couperet : « *Vivre ou mourir, moi, j'ai choisi de vivre. Vous, visiblement pas !* » ou encore : « *Le sport c'est la santé !* ».

Justement, en parlant de santé, est-ce qu'une maison médicale pour TOUS les Vitteltois, pas seulement pour les sportifs, est en projet ? Réponse du maire : « *C'est hors sujet !* » Hors sujet ??? Dans les 10 ans à venir, il ne restera qu'un seul médecin généraliste à Vittel. Qu'est-ce qu'on attend ? Vue la décroissance démographique de Vittel et la situation économique, peut-être que certains jugent qu'un seul praticien sera suffisant ? Nous, non !

Nous n'avons décidément pas la même vision des choses ! L'urgence aujourd'hui est de prendre soin de tous demain. Et rien n'est fait en ce sens.

JO 2024, Hôtel des Thermes, que de projets clinquants ! D'ailleurs, à l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous sommes toujours dans l'attente d'un engagement ferme du groupe VIKING pour la réhabilitation de l'Hôtel des Thermes dont la promesse avait été annoncée par le Maire et les dirigeants le 24 février 2020. Le projet final devait être remis le 25 avril 2020 puis il a été reporté en juin 2020. Puis le 28 septembre 2020, Vikings Casino demande, lors de la présentation de l'avancement du projet aux élus, un nouveau report au 15 janvier 2021. Nous y sommes !


Espérons que cette belle promesse de campagne ne sera pas victime d'un méchant virus !

Et le Club Med ? Quand nous cherchons à savoir où en est ce dossier, la réponse est sans appel : « *Ce n'est pas le moment d'en parler !* », « *C'est confidentiel !* ». Pourquoi en parler ? Nous avons tous lu dans la presse : « Le Club Med reste à Vittel ! », souhaitons-le.

À l'aube de cette nouvelle année, nous continuerons à tenir notre position d'élus et nous invitons tous ceux qui partagent notre analyse à rejoindre notre association citoyenne pour agir ensemble. Que 2021 puisse être l'espoir de jours meilleurs, nous vous présentons tous nos vœux.

Didier Forquignon, Marie-Laurence Zeil, Bernard Noviant

www.vittel-renouveau.fr - communication@vittel-renouveau.fr

 [Vittelrenouveau](https://www.facebook.com/Vittelrenouveau)

UN SITE INTERNET REPENSÉ POUR MIEUX VOUS INFORMER

Dans la continuité du développement de ses outils de communication, la Ville a lancé le 17 décembre 2020 la nouvelle version de son site internet : www.ville-vittel.fr.



La nouvelle version de cet outil a été repensée pour répondre aux objectifs de la communication de la Ville et notamment :

- **améliorer la diffusion de l'information** auprès des habitants mais aussi de ceux qui n'y résident pas,
- **présenter les actions et activités** mises en œuvre par la Ville et l'ensemble des forces vives de la commune au profit du bien-vivre à Vittel et de l'attractivité du territoire,
- **faciliter la découverte** des champs de compétences et d'intervention municipales, et des structures ouvertes au public.

D'un côté pratique, l'outil a été optimisé pour mieux répondre aux besoins des internautes et faciliter la recherche d'informations :

- **toutes les actualités et l'agenda** sont désormais accessibles dès la page d'accueil, comme les dernières publications (kiosque),
- **l'information pérenne** qui présente le territoire, la ville, la mairie et ses services, a été répartie en 4 grandes rubriques dans les pages intérieures,
- **une entrée par profil** (jeune, touriste, senior ...) est proposée pour un tri possible de l'information selon l'intérêt de l'internaute,
- **l'onglet « en un clic »**, accessible depuis toutes les pages, permet l'accès aux informations utiles et les plus demandées,
- **des outils de recherche** permettent de trouver plus rapidement les informations recherchées, grâce à des filtres et des mots-clés.

Avec ce nouvel outil, la municipalité a également souhaité mettre en avant les acteurs économiques et associatifs et leur dynamisme. Des **annuaires** recensent les **associations** et les **commerces** vittellois et les localisent sur plan. Les informations qui y figurent sont issues des données de l'ancien site internet et méritent parfois d'être actualisées. **N'hésitez pas à faire parvenir vos demandes de modifications ou d'ajouts par mail à communication@ville-vittel.fr pour les associations et à rmuller@ville-vittel.fr pour les commerces.**

Cette nouvelle version du site s'enrichira au fil du temps. Certaines pistes pour vous faciliter votre ville sont déjà à l'étude.

LE SAVIEZ-VOUS ? Le site internet en ligne a été mis en ligne pour la première fois en 2000 et refondu une première fois en 2012.



Retrouvez-nous
sur les réseaux
sociaux !



Vittel se lance sur instagram

Suite à l'engouement des internautes et le nombre de vues et de réactions positives qu'a suscité chacune des publications photos ou vidéo sur la page facebook, il est apparu important de mettre plus en avant l'esthétisme de Vittel et ses trésors. Vittel s'enrichit donc du réseau Instagram, l'utilisera exclusivement à des fins photographiques et y publiera des clichés de qualité, pour recenser ses endroits connus et reconnus, comme pour dévoiler des détails invisibles pour la plupart mais qui font toute la richesse de la ville. Vittel est belle et se doit d'être dévoilée !

Une page facebook toujours en expansion

Le 17 novembre 2020, la page Facebook officielle de Vittel a atteint le palier des 3 000 abonnés. À cette occasion et pour remercier les abonnés de leur fidélité, la Ville a tenu à doter 30 profils tirés au sort de goodies à l'effigie de la ville de Vittel et d'entrées pour les spectacles, le cinéma, la piscine et l'aquabike. La situation sanitaire ayant mis l'ensemble des activités en pause, les lots seront remis aux gagants dès que possible.

Continuons l'ascension ! N'hésitez pas à rejoindre la page officielle Ville de Vittel pour ne rien rater de l'actualité vittelloise et à inviter vos amis !

Les conseils municipaux désormais en ligne

Les confinements et couvre-feux successifs ayant logiquement restreint l'accès aux conseils municipaux, la municipalité a souhaité enregistrer les séances et mettre les vidéos sur internet.

— Retrouvez-les sur la chaîne youtube Ville de Vittel ou sur www.ville-vittel.fr

NON À L'ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS !

Pour le bien-vivre en ville et le bien-être au quotidien, chacun doit se rappeler quelques règles d'entretien des trottoirs et des haies ou des végétaux ornant les propriétés.



EN CAS DE NEIGE ET VERGLAS

Le plan neige est activé en cas de verglas ou de chutes de neige pour garantir la sécurité des Vittellois et le déblaiement de la voie publique.

En cas de verglas et de chutes de neige sur la voie publique, la Ville sécurise en priorité les artères principales utilisées par les transports en commun et les services de secours, ainsi que les abords des bâtiments communaux recevant du public, en premier lieu les écoles et l'Hôtel de Ville.

La commune compte plus de 40 km de voirie, ce qui rend impossible les interventions sur l'ensemble de l'espace public en même temps. Le personnel et les véhicules municipaux sont affectés à l'entretien des chaussées.



L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les trottoirs doivent être nettoyés, déneigés et salés (sur une largeur d'1m40) par les propriétaires et locataires de locaux donnant sur la voie publique. Les trottoirs doivent en effet être dégagés et accessibles aux piétons en tout temps. Des bacs à sel sont positionnés en ville à plusieurs endroits stratégiques (église St Rémy, square Robert HOSSEIN, ...).

Les trottoirs doivent être propres toute l'année, notamment en cas de chute de feuilles à l'automne. Attention également à veiller à ne pas obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux, ni entraver l'accès aux bouches d'incendie.



L'ÉLAGAGE DES VÉGÉTAUX

Le code civil impose aux riverains d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent ni le passage des piétons, ni la visibilité des feux de signalisation et des panneaux (y compris en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas non plus toucher les conducteurs aériens (électriques et téléphoniques), ni l'éclairage public.

Si le propriétaire ne respecte pas cette obligation, le maire, dans un souci de sécurité des personnes empruntant la voie publique et de par son pouvoir de police, peut exiger l'élagage par le propriétaire.



LE STATIONNEMENT GÊNANT

Selon le code de la route, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers et à gêner le moins possible la circulation. Attention à bien respecter les emplacements d'arrêts et de stationnement matérialisés au sol, ainsi que la réglementation qui s'y applique.

— Plus d'infos sur www.ville-vittel.fr/conseilscitoyens



CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Pour se prémunir des cambriolages, quelques règles de prudence s'imposent comme notamment équiper son domicile de systèmes de fermeture agréés et fermer ses portes lors de toute absence ou changer ses serrures suite à une perte de clés.

Ne laissez entrer personne chez vous même si l'on prétexte être de la mairie, de l'agence de l'eau ou de l'électricité, ou encore du centre de vaccination.

En cas de cambriolage : Prévenez immédiatement la gendarmerie. Avant l'arrivée des forces de l'ordre, ne touchez à rien. Après les constatations, contactez votre assureur pour la déclaration de cambriolage et éventuellement votre banque si des cartes bancaires ou chèquiers ont été dérobés. Enfin, déposez plainte à la brigade de gendarmerie.

Pour prétendre à une indemnisation et faciliter les recherches, référencer ses biens par photographie et numéro de série et conserver les factures sont également autant de précautions préalables à prendre.

— Retrouvez tous les conseils de la gendarmerie nationale sur www.ville-vittel.fr, rubrique la ville et vous / en pratique / arrêts et communiqués (communiqués de prévention)

TRAVAUX DEVEZ-VOUS OBTENIR UNE AUTORISATION ?



Vous souhaitez construire une maison individuelle, un abri de jardin, une véranda, un garage, un carport, une piscine ...

Vous souhaitez rénover votre habitation, les façades ou la toiture, modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment, changer les menuiseries extérieures, créer des ouvertures, surélever la toiture, aménager les combles, édifier une clôture, démolir une vieille bâtisse ...

Avant de commencer ces travaux, il est obligatoire de demander l'autorisation à la ville.

Selon la configuration de votre projet, il vous faudra déposer une déclaration préalable, demande de permis de construire, de démolir ou d'aménager.

Les bénéficiaires de ces autorisations d'urbanisme doivent afficher sur leur terrain un extrait de cette autorisation. Cet affichage sert de point de départ aux tiers pour contester l'autorisation d'urbanisme délivrée. À défaut d'affichage, celle-ci peut être contestée dans un délai maximal de 1 an à partir de l'achèvement des travaux.

Les constructions irrégulières sont celles qui ont été réalisées sans qu'aucune autorisation d'urbanisme n'ait été demandée ou octroyée, ou qui ont été édifiées sans respecter les prescriptions indiquées dans ladite autorisation. Ces constructions irrégulières constituent des infractions qui peuvent faire l'objet de sanctions pénales, civiles, fiscales et administratives.

— Plus d'infos : Hôtel de Ville - Service urbanisme
03 29 08 04 38 - de 13h30 à 17h
www.ville-vittel.fr - www.service-public.fr

ALLO TRAVAUX
0 800 108 100



Vous constatez des trous dans la chaussée, un éclairage public défectueux, une signalisation tombée sur le trottoir ? Signalez-le gratuitement à la mairie en composant le 0 800 108 100. Aux horaires d'ouverture de la mairie, un correspondant prendra votre appel en charge et assurera son suivi.

DU NOUVEAU DANS LE TRI !

La CCTE a confié à la société EVODIA la collecte des déchets. De nouveaux circuits ont été mis en place et le tri subit quelques évolutions. Les bacs jaunes ont été distribués le 22 janvier 2021, par les services de la Ville.

— Retrouvez toutes les infos sur www.cc-terredeau.fr

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

100% EMBALLAGES SE TRIENT dans les Vosges

Magazines & Journaux en PAPIER

Embballages alimentaires en CARTON

Conserves & Emballages en MÉTAL

Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE

BARQUETTES

BOITES POTS TUBES

SACS FILMS PLASTIQUES

CITEO Terre Avec Evodia et votre collectivité, tous les emballages se trient et les papiers se recyclent ! EVODIA

Vitel

LA VILLE RECRUTE !

Toutes nos offres sur www.ville-vittel.fr

LA MARINE NATIONALE RECRUTE

REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR



Vittel,
vous
offrir
*de doux
moments
d'évasion*
#vittelalinfni

